



10 avril 2013

## Totalisateur virtuel

### Un outil de surveillance?



Le système de totalisateur virtuel d'Hydro-Québec n'a « pas pour objectif de gérer les journées de travail et de contrôler les entrées et sorties » : telle était [l'assurance que la haute direction a donnée au SSPHQ en 2008](#) lors du changement de système. Malheureusement, son mode de fonctionnement actuel pose problème par son utilisation du total des heures travaillées par jour plutôt que par période de paie.

Pour le SSPHQ, cette manière de faire va à l'encontre des assurances reçues et dénature l'esprit de l'article 16.02 i) de [notre convention](#) qui définit comment doit se faire l'enregistrement des heures et mentionne que « Tout écart entre la somme des heures apparaissant au totalisateur et les heures réellement effectuées doit être justifié au moyen du document de conciliation fourni par la Direction ». Le totalisateur et la feuille de temps, en format électronique ou non, ne doivent pas servir à suivre quotidiennement le temps de travail effectué par les employés.

En conséquence, nous sommes en discussion avec la direction afin que nous puissions nous entendre sur des balises de fonctionnement et d'utilisation de ce système respectant l'engagement de 2008 et notre convention. Nous vous tiendrons informés des développements de ce dossier. À défaut d'entente, nous prendrons les moyens juridiques nécessaires afin de faire respecter notre convention.